



**EMAS**  
Information validée  
B-BXL-000005



SPP  
Développement  
durable

Réalisations 2003-2005

Programme d'actions environnementales 2006-2008

Déclaration environnementale du Service public fédéral de  
programmation Développement durable

Cette déclaration environnementale est publiée dans le cadre de l'enregistrement à EMAS du Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP Développement durable).

L'EMAS (*Environmental Management and Audit Scheme*) est un système de management environnemental et d'audit européen qui s'adresse aux organisations qui ont mis en place un système de management environnemental.

Une organisation qui souhaite obtenir l'enregistrement EMAS doit prouver qu'elle répond aux exigences suivantes :

- la mise en place d'un système de management environnemental qui satisfait aux exigences de la norme ISO 14001 version 2004 ;
- une amélioration constante de ses performances environnementales ;
- la participation de tout le personnel au programme environnemental ;
- la conformité à la législation ;
- la rédaction d'une déclaration environnementale publique.

Le présent document décrit le programme environnemental du Service public fédéral de programmation Développement durable pour la période 2006-2008. Chaque année, une version actualisée sera publiée avec une description des performances environnementales réalisées. Il est par ailleurs prévu une mise à jour de cette déclaration dans le courant du mois de mars 2007.

La déclaration environnementale s'adresse à toute personne s'intéressant à notre processus d'enregistrement du système de management environnemental conforme à EMAS. Dans le cadre d'échange de bonnes pratiques le SPP Développement durable pourra fournir de plus amples informations à toute personne impliquée dans la mise en place d'un tel système. ([contact@sppdd.be](mailto:contact@sppdd.be))



## TABLE DES MATIERES

# TABLE DES MATIERES

Vous trouverez dans la présente déclaration environnementale les informations suivantes :

<b>Page 04</b>	Introduction de la direction
<b>Page 05</b>	Aperçu du SPP Développement durable, de ses missions et de ses activités
<b>Page 07</b>	Politique environnementale
<b>Page 09</b>	Historique et objectifs du système de management environnemental
<b>Page 11</b>	Fonctionnement du système de management environnemental
<b>Page 12</b>	Structure et responsabilités dans le cadre du système de gestion environnementale
<b>Page 13</b>	Aspects et impacts environnementaux directs
<b>Page 18</b>	Aspects et impacts environnementaux indirects
<b>Page 22</b>	Indicateurs du système de management environnemental
<b>Page 23</b>	Déclaration de validation

**Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP DD)**

North Plaza A, 8ième étage

Boulevard du Roi Albert II, 9

1210 Bruxelles

<http://www.sppdd.be>

Code NACE : 75-1



## INTRODUCTION DE LA DIRECTION



Dès la création du Service public fédéral de programmation Développement durable, en 2002, l'environnement a toujours fait partie intégrante de ses préoccupations. La contribution positive, la promotion du respect de l'environnement ainsi que la diminution des impacts environnementaux directs et indirects sont les objectifs que le SPP Développement durable s'est fixés.

Dès mars 2003, les considérations environnementales ont été intégrées de manière concrète par un management formalisé et progressif.

En mars 2004, le Conseil des Ministres d'Ostende avait décidé d'imposer, d'ici fin 2005, l'instauration d'un système de management environnemental dans tous les services publics fédéraux (SPF), les services publics fédéraux de programmation (SPP) et toutes les institutions parastatales.

En juillet 2005, le Gouvernement a opté pour la mise en place du système EMAS.

C'est dans ce cadre que le SPP Développement durable a adopté un système de management environnemental répondant aux conditions de validation du règlement européen EMAS.

Ce système a été vérifié et validé par un bureau externe indépendant en mars 2006. Ce faisant, le SPP développement durable a ainsi donné suite à l'Action 17 du *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* qui stipule que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple. Ce rôle assumé, il serait souhaitable que cette démarche encourage d'autres collègues et d'autres acteurs sociétaux à s'engager dans la même direction.

Le bon management environnemental fait partie du développement durable, mais son spectre est bien sûr plus étendu. Il intègre aussi les aspects sociaux et économiques, le long terme et la dimension planétaire qui doivent susciter une attention et une implication croissantes. Ceci relève d'un défi supplémentaire, pour lequel le SPP Développement durable souhaite également s'impliquer et communiquer, notamment via son rapport annuel.

Hadelin de Beer de Laer,  
Président du Service public fédéral de programmation Développement durable



## APERÇU DU SPP DEVELOPPEMENT DURABLE, DE SES MISSIONS ET DE SES ACTIVITES

Le SPP Développement durable est situé dans le bâtiment North Plaza A, au 8ième étage, Boulevard du Roi Albert II, 9 à 1210 Bruxelles. Il occupe 1/3 de l'étage.

Il emploie 10 collaborateurs à équivalence de 8,7 temps-pleins. Il compte 4 cellules :

- les chefs de programmes ;
- la cellule coordination du management environnemental ;
- la cellule communication ;
- la cellule secrétariat et comptabilité.

Le SPP Développement durable assure un certain nombre de tâches importantes en matière de développement durable, dont la mission est définie ci-après:

**En tant que service public, aider tous les acteurs à agir pour un développement durable axé sur les besoins des générations actuelles et futures.**

Ceci se traduit en objectifs stratégiques :

- objectifs stratégiques pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale** ;
- objectifs stratégiques pour le soutien des SPF/SPP dans la **mise en œuvre** du développement durable ;
- objectifs stratégiques en matière de **soutien** ;
- objectifs stratégiques en matière de **sensibilisation et information** ;
- objectifs stratégiques en matière **internationale** ;
- objectifs stratégiques en matière de **gestion**.

Les objectifs stratégiques sont atteints en :

a) coopérant avec les services publics fédéraux, les diverses composantes de la société civile et les différents niveaux de pouvoir, à la **concrétisation de projets** qui ont pour finalité de :

- *créer un cadre* permettant de mener des politiques qui intègrent de façon harmonieuse le long terme, l'impact planétaire, les dimensions sociales, économiques et environnementales, le principe de précaution et la participation ;
- *proposer des outils concrets* aux acteurs, leur permettant de décider et de mettre en oeuvre l'évolution qu'ils souhaitent donner à leurs activités en regard des principes du développement durable et impulser de nouvelles initiatives, axées sur la pérennité environnementale;
- *agir concrètement* dans certains dossiers incitant des changements de mode de production et consommation ;
- *soutenir la concertation* entre les acteurs ;
- *faire émerger le concept* de développement durable dans la société en privilégiant son aspect concret et tangible ;
- *collaborer* à la représentation de la Belgique au plan international.

b) développant un **fonctionnement interne performant**.

L'action 17 du *Plan fédéral de développement durable 2004-2008* prévoit que les pouvoirs publics doivent assurer une fonction d'exemple en développement durable et en gestion environnementale. Cela implique la mise en place par les services d'un processus d'amélioration continue de leurs performances environnementales, entre autres la prévention des pollutions.

Pour répondre à cela, le Service public fédéral de programmation Développement durable souhaite être un exemple en instaurant un système enregistré de management environnemental selon le règlement européen EMAS, ce qui suppose une communication transparente. Ceci permettra de montrer aux autres Services publics fédéraux que EMAS est réalisable. De plus, le SPP Développement durable étant chargé de la coordination environnementale, pourra, sur base de cette expérience, aider les autres Services publics fédéraux.

Afin de concrétiser cet engagement, le SPP Développement durable entreprend des actions spécifiques visant à protéger l'environnement. Ces actions concernent :

- la réduction des impacts directs et indirects sur l'environnement résultant de son fonctionnement ;
- la réduction de l'impact sur l'environnement résultant du fonctionnement de ses contractants ;
- la promotion du développement durable et donc aussi la protection de l'environnement au sein de tous les services publics fédéraux à travers :
  - la création et le suivi des cellules de développement durable,
  - la promotion des évaluations d'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD),
  - le soutien à la planification et à l'obtention de résultats en matière de management environnemental.

Le SPP Développement durable s'engage à :

- réduire les répercussions directes du fonctionnement quotidien sur l'environnement à travers :
  - les achats durables,
  - la réduction de la consommation d'énergie,
  - la réduction de la consommation de papier,
  - la réduction de la consommation d'eau,
  - la prévention et la réduction des déchets,
  - l'utilisation d'un moyen de transport durable ;
- réduire les répercussions indirectes sur l'environnement liées aux dossiers des conseillers et des attachés au moyen d'évaluations préalables ;
- mettre en œuvre les actions du premier et du deuxième Plan fédéral de développement durable applicables au SPP Développement durable et aux domaines sur lesquels il a une influence ;
- apporter des outils pour la prévention et la protection de l'environnement à destination des autres services publics fédéraux dans leur fonctionnement journalier et faire la promotion d'un outil tel qu'EMAS ;
- respecter et à anticiper la législation environnementale.

Le 15 décembre 2005

Hadelin de Beer de Laer,  
Président du SPP Développement durable



## HISTORIQUE DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Dès sa création, le SPP Développement durable a pris des mesures visant à réduire les effets négatifs de son fonctionnement sur l'environnement. Depuis, afin de conduire une politique environnementale performante, le SPP Développement durable a implémenté un système de management environnemental.

Pour ce faire, le SPP Développement durable a suivi une série d'étapes Il a dressé l'inventaire de son impact actuel sur l'environnement, défini ses objectifs, établi un plan d'action et élaboré des procédures d'implémentation. Des audits internes sont organisés, trimestriellement, semestriellement ou annuellement en fonction de leur nature. De plus, un audit de vérification a été réalisé par un bureau externe accrédité en la matière. Les actions mises en œuvre sont évaluées tous les trois mois. Afin d'améliorer les performances environnementales, chaque année, le cycle " inventaire, plan d'action, mise en œuvre et évaluation " est renouvelé.

Les moyens d'action principaux du SPP développement durable sont l'intégration de l'environnement dans les projets des Services publics fédéraux, l'introduction de critères environnementaux dans les marchés publics et l'octroi de subsides.

## Objectifs du système de management environnemental

Les impacts environnementaux se distinguent en fonction de leur nature.

Les impacts environnementaux **directs** : liés aux activités de fonctionnement du SPP Développement durable (activités au sein du bâtiment, déplacements en Belgique et séjours à l'étranger). Les impacts directs sont relativement élevés en terme de ratio par personne mais vu le peu de personnes qui y travaillent, les nuisances environnementales totales sont faibles à l'échelon de l'administration fédérale.

Les impacts environnementaux **indirects** : liés aux activités de planification politique et de soutien aux Services publics fédéraux. Ces activités ont un impact considérable sur l'environnement.

### Afin de réduire les impacts directs et indirects de son fonctionnement sur l'environnement, le SPP Développement durable :

- tiendra compte des facteurs environnementaux et sociaux dans chaque activité, projet de loi ou arrêté ministériel proposé à la Secrétaire d'Etat ;
- intégrera le management environnemental dans tous les projets et activités subsidiés ou promus par lui dans la mesure où il y a utilisation de ressources naturelles ou des risques de nuisances potentielles ;
- servira d'exemple aux autres institutions publiques non fédérales et soutiendra les administrations publiques fédérales dans l'intégration du management environnemental dans leur propre fonctionnement ;
- assistera la Secrétaire d'Etat afin de vérifier que chaque Service public fédéral / Service public de programmation instaure un système validé de management environnemental ;
- stimulera l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges relatifs aux marchés publics ;
- prendra des mesures visant à sensibiliser le grand public au développement durable.



Le management environnemental s'applique à tous les domaines sur lesquels les actions des collaborateurs du SPP Développement durable ont un impact ou exercent un contrôle. C'est pourquoi l'ambition de réussir un système de management environnemental exige un processus permanent impliquant tous les membres du personnel du SPP Développement durable. Tous ceux qui sont associés à notre fonctionnement participent au processus, y compris les personnes qui lui sont attachées de manière contractuelle ou organisationnelle.

Le SPP Développement durable mène une politique environnementale active visant à responsabiliser les collaborateurs et à les inviter à contribuer au management environnemental selon les directives EMAS.

Après avoir effectué l'analyse initiale, la cellule de coordination environnementale établit un plan d'action pour réduire les impacts directs, celui-ci est validé par la direction. Chaque collaborateur en fait de même pour les impacts indirects de ses actions (voir ci-dessous).

## **Place de la participation, de l'implication et de la formation du personnel**

Tous les collaborateurs évaluent préalablement et dans la mesure de leurs compétences, l'impact sur l'environnement de leurs activités. Cette analyse s'étend de l'examen de la demande de subsides à l'organisation d'événements en passant par des consultations publiques et des projets avec d'autres administrations. De plus, les collaborateurs pratiquent l'éco-consommation et adhèrent à une mobilité durable. Des formations en management environnemental sont assurées en interne par le responsable environnemental et par un bureau de consultance. En externe, ces formations sont proposées par des institutions spécialisées.

Les bonnes pratiques quotidiennes sont traduites en 10 points et affichées visiblement dans plusieurs locaux.

Chaque trimestre, un état d'avancement des actions est réalisé. Le système de management environnemental du SPP Développement durable est audité régulièrement par des collègues d'autres institutions publiques ayant un système de management environnemental de type EMAS en place.

Les résultats de l'écogestion du SPP Développement durable sont communiqués et discutés une fois par an avec le responsable politique compétent, dans ce cas la Secrétaire d'Etat Els Van Weert.



# STRUCTURE ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

La responsabilité du management environnemental du SPP Développement durable se trouve dans les mains de la direction qui veille à intégrer l'ensemble de l'équipe dans la démarche.

Le cadre des responsabilités est le suivant :

- le responsable environnemental coordonne les différentes actions visant à réduire l'impact direct sur l'environnement. Il en assure le suivi et en contrôle les résultats ;
- la cellule de coordination environnementale (aspects directs et aspects indirects) est chargée de la dynamique interne nécessaire à la réalisation du programme environnemental ;
- la cellule de communication est chargée de la communication externe sur la management environnemental selon le règlement EMAS (administrations fédérales et parties prenantes) ;

La mise en place d'EMAS au sein du SPP Développement durable a une valeur d'exemple pour les autres Services publics fédéraux et Services publics fédéraux de programmation car cette démarche se veut d'assurer une qualité environnementale et une amélioration continue dans le suivi des dossiers ainsi que de favoriser une bonne pratique environnementale au quotidien.



Les aspects environnementaux directs concernent :

1. Politique d'achat et de consommation durables ;
2. Consommation de papier ;
3. Gestion des déchets ;
4. Consommation de ressources naturelles et énergétiques ;
5. Mobilité.

Ces différents aspects ont été évalués sur base des critères d'évaluation suivants :

- le bilan des flux de matériaux ;
- la législation environnementale ;
- les aptitudes et les usages qui ont pris forme au SPP Développement durable ;
- les opinions des agents ;
- l'influence et le contrôle de gestion ;
- la valeur d'exemple et notamment la réduction de l'empreinte écologique du SPP Développement durable.

Les résultats de l'analyse des critères d'évaluation ont soulevé certains aspects porteurs d'impacts significatifs. Ces aspects sont présentés ci-dessous selon leur ordre d'importance et les objectifs s'y rapportant doivent être atteints pour fin 2008.

## 1. Politique d'achat et de consommation durables

### Que consommons-nous et en quelle quantité ?

Dans ce domaine, le SPP Développement durable ne dispose d'aucune donnée chiffrée précise.

- Le seul produit d'entretien acheté par le SPP Développement durable (nettoyant vaisselle) est un produit labellisé respectueux de l'environnement.
- Les produits d'entretien utilisés par la société de nettoyage ne sont pas des produits dits " verts ".
- Nous utilisons des verres, assiettes et couverts réutilisables.
- Nous consommons peu de nourriture et de boissons en commun sauf le café qui est biologique et issu du commerce équitable.
- Au niveau des fournitures de bureau, nous dépendons du SPF Santé publique qui jusqu'à présent ne fournit pas de matériel qui satisfait aux critères environnementaux et sociaux.
- Lors des midis du développement durable que nous organisons environ cinq fois l'an, nous faisons toujours appel à des traiteurs issus du secteur de l'économie sociale sauf si nous dépendons sur ce point de l'organisation qui nous accueille.

### Quels sont nos objectifs en matière d'achats durables ?

Pour parvenir à une politique de consommation et d'achats durables, nous nous proposons d'acheter davantage de produits qui répondent à des critères écologiques. Cependant, pour consommer véritablement durablement, nous nous efforcerons de prendre également en considération les critères sociaux.

Ces critères seront de plus en plus intégrés dans le cahier des charges des fournisseurs de manière à mener une véritable politique d'achats durables. Les bonnes pratiques seront intégrées dans la circulaire des achats durables pour que l'ensemble des services publics fédéraux s'en inspire.

## Objectifs en matière de restauration lors des midis du développement durable

	produits bio	économie sociale
salles "all in" fin 2008	0%	0%
salles hors "all in" fin 2008	100%	100%

## Objectifs en matière de boissons au sein du service

	produits bio	commerce équitable	emballages consignés
fin 2008	40%	60%	100%

## Objectifs en matière de matériaux de bureaux et produits d'entretien

	matériaux de bureaux "verts"	cartouches d'encre réutilisables	produits d'entretien "verts" SPP	produits d'entretien "verts" ISS	papier recyclé
fin 2008	100%	100%	100%	20%	100%

## 2. Consommation de papier

### Consommation et utilisation de papier :

- la fonction " imprimer " de tous les ordinateurs est fixée sur l'option recto-verso afin de réduire la consommation de papier ;
- 100% du papier consommé par la photocopieuse-imprimante-fax est du papier recyclé ;
- nombre de feuilles A4 achetées par collaborateur par an : 4.750 dont
  - nombre de photocopies par collaborateur par an : 1.566 (soit environ 783 feuilles A4),
  - nombre d'impressions au départ des ordinateurs par collaborateur par an : 4.682 (soit environ 2.341 feuilles A4),
  - nombre de feuilles restantes : environ 1.626 feuilles A4.

### Objectifs en matière de consommation de papier

L'objectif est, au minimum, de consolider les chiffres atteints et au mieux, de réduire la consommation de 5%. Le papier acheté doit répondre aux critères environnementaux.

### 3. Gestion des déchets

Pas de données chiffrées disponibles mais nous trions nos déchets. Le 15 janvier 2006, nous avons commencé à peser les PMC, les papiers et les déchets résiduels.

#### Objectifs en matière de production des déchets

Afin de réduire le volume de déchets, nous soulignons l'importance de la prévention des déchets et nous visons à les collecter le plus possible de manière sélective.

par UTP (unité temps plein) par an	déchets papier	déchets divers
fin 2008	22 kg	10 kg

### 4. Consommation de ressources naturelles et énergétiques

#### Qu'utilisons-nous et en quelle quantité ?

Chiffres basés sur la consommation entre le 9 décembre 2003 et le 12 décembre 2005 ; 10 collaborateurs (sur 30, un seul compteur pour tout l'étage).

- Eau : 21,58 m<sup>3</sup> par collaborateur par an.
- Gaz : 7346,67 kWh par collaborateur par an.
- Electricité : 1.680,67 kWh par collaborateur par an.

#### Objectifs en matière de consommation de ressources naturelles et énergétiques

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité basse tension font l'objet d'une évaluation mensuelle. Nous visons à réduire la consommation de ressources naturelles et énergétiques de 5%. En outre, il est procédé régulièrement à la surveillance de fuites et à des mesures de prévention.

par collaborateur par an	gaz	Electricité BT	eau
fin 2008	6.979 kWh	1.596 kWh	20,5 m <sup>3</sup>

A l'avenir, des renseignements et objectifs seront donnés par rapport à la consommation d'électricité haute tension.

## 5. Mobilité

**Déplacements domicile - lieu de travail** (chiffres basés sur un calcul unique effectué en mai 2005) : 86,5% du trajet se fait par train, tram, bus, vélo ou covoiturage.

- voiture : 21.780 km/an
- covoiturage : 11.880 km/an
- train : 112.640 km/an
- STIB : 11.000 km/an
- vélo : 1.320 km/an
- à pied : 2.750 km/an

### Missions à l'étranger:

- en avion : 13.540 km
- en train : 3.470 km

### Mesures visant à promouvoir la mobilité durable :

- les collaborateurs reçoivent un abonnement gratuit pour le train et la STIB, sauf les collaborateurs utilisant exclusivement le réseau de la STIB (transports bruxellois) qui doivent s'acquitter de 20% de leur abonnement ;
- 3 vélos sont disponibles pour les déplacements à Bruxelles ;
- les collaborateurs qui effectuent des visites de travail en avion sont invités à participer au système " Trees for travel " ;
- nous adhérons au système Cambio (système de location de voiture).

### Objectifs en matière de mobilité durable

Le SPP Développement durable soutient la mobilité durable, c'est-à-dire que nous visons à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et que nous encourageons le recours aux transports publics. Le service n'a aucun impact sur les lieux où les conventions internationales sont organisées.

	déplacements domicile - lieu de travail
fin 2008	90% utilisation des transports publics



## Programme d'actions des conseillers

Sur la base de leurs compétences, les 8 conseillers ont formulé 31 actions concrètes. Les dossiers évoqués régulièrement dans les réunions bihebdomadaires du staff font l'objet d'une analyse et d'une évaluation systématique tous les trois mois. En outre, le SPP Développement durable organise chaque année des entretiens individuels avec les collaborateurs en vue d'examiner l'état d'avancement des dossiers.

Parallèlement, chaque collaborateur met en évidence la contribution positive des actions au moyen d'une grille d'évaluation de développement environnemental et durable développé en douze points :

1. réduction de la pollution de l'air ;
2. protection des terrains et des surfaces construites ;
3. préservation de la qualité de l'eau ;
4. préservation des forêts ;
5. réduction des déchets ;
6. réduction de la consommation de matières premières ;
7. démocratie, dialogue et participation (citoyenneté et équité) ;
8. prise en compte de l'impact environnemental sur la santé ;
9. initiatives prises sur base volontaire en matière de gestion et d'efficacité environnementales ;
10. sensibilisation et communication en matière de développement durable ;
11. prise en compte des coûts environnementaux ;
12. protection de la biosphère au niveau planétaire et respect des conventions internationales.

## Actions EMAS des conseillers (01/2006-12/2008) sur base des objectifs et actions stratégiques

- Objectifs stratégiques pour la **planification fédérale** et la **stratégie nationale**
  1. Prendre en compte rationnellement et méthodiquement l'environnement dans la planification du développement durable (plan fédéral, futur plan national, plan à long terme, plans annuels pour un développement durable établis par les Services publics fédéraux.)
  
- Objectifs stratégiques pour le soutien des Services publics fédéraux (SPF)/Services publics fédéraux de programmation (SPP) dans la **mise en œuvre** du développement durable
  - Coordonner les travaux des SPF/SPP concernant leurs plans d'actions annuels pour un développement durable, entre autres ce qui concerne l'évaluation de l'impact environnemental des mesures annoncées.
    2. Evaluer la méthode proposée pour la rédaction de ces plans d'actions ;
    3. Adapter cette méthode sur base de l'évaluation et l'exécuter ;
    4. Assister les cellules de développement durable des SPF/SPP lors de la rédaction de leurs projets de plans d'actions ;
    5. Appliquer au SPP Développement durable la méthode décrite ci-avant.
  - 6. Indiquer les décisions sur lesquelles une Evaluation d'Incidence des Décisions sur le Développement Durable (EIDDD) sera réalisée dans le projet du plan d'action annuel pour un développement durable du SPP Développement durable.
  - 7. Elaborer des méthodes de suivi statistique de certains marchés publics à utiliser par les cellules de développement durable afin de veiller au greening des marchés publics.
  - 8. Inclure les marchés publics durables dans le quotidien des administrations notamment à travers la présidence du groupe de travail marchés publics durables à la Commission interdépartementale pour le Développement durable
  - 9. Dossier innovant : le temps : sensibiliser les décideurs au lien entre le mode de vie (temps) et l'environnement, et proposer des actions.

● Evaluation d'Incidence des Décisions sur le Développement Durable (EIDDD) :

10. développer et gérer une méthode pour l'EIDDD (examiner l'impact environnemental des réglementations proposées), et l'institutionnaliser ;
11. en utilisant cette méthode (par des études de cas, des projets pilotes, des projets définitifs), inviter les administrations non environnementales à tenir compte des aspects environnementaux ;
12. soutenir les administrations dans l'implémentation et la réalisation de l'EIDDD par l'assistance et la formation au pilier environnemental du développement durable.
13. Sensibiliser au développement durable par l'offre de formations et de présentations avec un axe reprenant les aspects environnementaux.
14. Assurer le suivi du dossier énergie/climat (centré sur les thèmes de l'énergie et de la pauvreté) et préparer la Commission de Développement Durable des Nations Unies des années 2006 et 2007.
15. Soutenir les programmes scientifiques du Service public de Programmation Politique scientifique sur les aspects de durabilité environnementale.
16. Environment Information System (EIS) : assurer l'organisation de la formation au logiciel de gestion des consommations énergétiques des Services publics fédéraux et Services publics de programmation.
17. Accompagner l'implémentation des systèmes de management environnemental (SME) dans les organisations fédérales et assimilées (décision du Conseil des Ministres du mars 2004, Action 17 du Plan Fédéral du Développement Durable II).
18. Coordonner la validation EMAS (Environmental Management Audit and Scheme) des Services publics fédéraux et Services publics de programmation et assimilés.
19. Accompagner les conseillers environnementaux internes des organisations fédérales via la coordination fédérale des actions en matière de management environnemental.

● Objectifs stratégiques en matière de **soutien**

20. Evaluer les performances environnementales des cocontractants, dont les demandeurs de projets subsidiés, à l'aide d'un questionnaire étayé et proposer aux auteurs de projet de nouvelles pistes d'amélioration environnementale.
21. Subordonner le paiement au renvoi du questionnaire (cfr point ci-avant).
22. Synthétiser et évaluer les informations reçues via le questionnaire (cfr point ci-avant)

● Objectifs stratégiques en matière de **sensibilisation et information**

23. Semaine du développement durable : sensibiliser les participants aux concepts du développement durable, incluant notamment l'environnement, par de nouveaux outils.
24. Rendre les publications électroniques plus lisibles sur un écran d'ordinateur afin d'éviter toute impression inutile. Imprimer le moins de publications possible et les rendre écologiques autant que possible (papier, encre, emballage).
25. Rédiger au moins une fois l'an, un article sur les performances environnementales du SPP Développement durable.
26. Encourager les conférenciers/orateurs invités par le SPP Développement durable à intégrer la perspective environnementale dans leur exposé.
27. Publier la déclaration environnementale du Service public de programmation Développement durable sur son site internet.
28. Inclure les informations relatives à son système de management environnemental EMAS dans son rapport annuel.

● Objectifs stratégiques en matière de **gestion**

29. Prendre en compte rationnellement et méthodiquement l'environnement dans la gestion quotidienne du Service public de programmation Développement durable.
30. Veiller au respect du bon fonctionnement du système de management environnemental du SPP Développement durable et à son amélioration continue.
31. Veiller à ce que la cellule communication ait un mode de communication efficace par rapport à notre système de management environnemental.



# INDICATEURS DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

	avril 2005 - janvier 2006
nombre d'heures de formation du personnel	313
nombre de réunions de staff ayant traité de EMAS	16
nombre de jours consacrés par la cellule secrétariat et comptabilité au système de management environnemental	p.m.
nombre de jours prestés par la cellule de coordination environnementale	32
nombre de notes de non-conformité ou de prévention	16
nombre de nouvelles suggestions faites par le personnel en matière de management environnemental	p.m.
nombre de présentations publiques avec mention de l'EMAS au SPP	4
nombre d'écarts constatés après audit interne et/ou quickchecks	16
nombre de dossiers suivis par les conseillers	31



## DECLARATION DE VALIDATION

Sur base de l'audit de l'organisation, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations obtenues pendant l'audit, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental (BELAC-BELCERT 017 EMAS), a conclu :

- que le système de management environnemental et la procédure d'audit en matière d'environnement ainsi que la déclaration environnementale sur les Réalisations 2003-2005 et sur le programme d'actions environnementales 2006-2008 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).
- que les données et l'information dans cette déclaration environnementale sont fiables et qu'elles couvrent d'une manière efficace toutes les questions environnementales significatives pour cette organisation.

Fait à Bruxelles, le 27 mars 2006

ir. P. Olivier,  
Président de la Commission de Certification.